



La Galopée 2026

Règlement

Préambule

L'Entente Athlétique du Plateau Est (EAPE) organise à Franqueville-Saint-Pierre et Belbeuf, les **samedi 6** et **dimanche 7 juin 2026** la 26^{ème} édition de l'évènement *La Galopée*. Cet évènement regroupe cinq courses de type trail et course nature (*La Galopée*, *La Galopette*, *Le Duo Mixte*, *La Galopade*, *La Galonocturne*, une marche nordique chronométrée (*La Galonordique*) ainsi qu'une randonnée (*La Galopédestre*). Les athlètes peuvent aussi relever deux défis *Le Challenge* « Double 15 » et *Le Challenge* « 15/30 » en enchainant deux courses sur le week-end (samedi soir & dimanche matin).

Article 1 - Présentation des épreuves

1.1 - Courses

Les cinq courses de type trail et course nature proposées sur le week-end de l'évènement sont les suivantes :

La Galonocturne (samedi soir)

Trail ouvert aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2008 et avant)

Epreuve en réelle auto-suffisance sans ravitaillement sur le parcours

Distance totale d'environ 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 340 m environ

La Galopée (dimanche matin)

Trail ouvert aux catégories Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2006 et avant)

Épreuve en semi auto-suffisance avec 1 ravitaillement léger sur le parcours

Distance totale d'environ 30 km en majorité sur chemin (90 %) avec D+ = 600 m environ

La Galopade (dimanche matin)

Trail ouvert aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2010 et avant)

Epreuve en réelle auto-suffisance sans ravitaillement sur le parcours

Distance totale d'environ 10 km en majorité sur chemin avec D+ = 174 m environ

La Galopette (dimanche matin)

Trail ouvert aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2008 et avant)

Epreuve en réelle auto-suffisance sans ravitaillement sur le parcours

Distance totale d'environ 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 340 m environ

Le Duo Mixte (dimanche matin)

Trail ouvert aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters couru en intégralité en équipe composée obligatoirement d'une femme et d'un homme mais dont les catégories peuvent être différentes (année de naissance : 2008 et avant)

Epreuve réelle auto-suffisance sans ravitaillement sur le parcours

Distance totale d'environ 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 340 m environ

1.3 - Marche nordique

La marche nordique proposée sur le week-end de l'évènement est la suivante :

La Galonordique (dimanche matin)

Marche nordique (bâtons obligatoires) ouverte aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2008 et avant)

Epreuve en réelle auto-suffisance sans ravitaillement sur le parcours

Distance totale d'environ 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 340 m environ

1.3 - Randonnée

La randonnée proposée sur le week-end de l'évènement est la suivante :

La Galopédestre (dimanche matin)

Epreuve de marche libre non chronométrée avec ou sans bâtons ouverte à tous sans dossard et sans classement

Epreuve en réelle autosuffisance sans ravitaillement sur le parcours

Distance de totale d'environ 10 km en majorité sur chemin avec D+ = 174 m environ

*Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés
par des adultes (inscription collective).*

1.4 - Challenges

Les athlètes peuvent aussi relever l'un des deux défis proposés sur le week-end de l'évènement en enchaînant la course du samedi soir et une course du dimanche matin :

Le Challenge « Double 15 » (samedi soir et dimanche matin)

Enchaînement de *La Galonocurne* et de *La Galopette*

Le Challenge « 15/30 » (samedi soir et dimanche matin)

Enchaînement de *La Galonocurne* et de *La Galopée*

Article 2 - Inscriptions aux courses

Le nombre de dossards pour chacune des épreuves chronométrées est limité par l'organisateur pour garantir la sécurité des participants, les bonnes conditions de courses et la qualité de l'organisation.

Pour le samedi soir, le nombre de coureurs est limité à 500.

Pour le dimanche matin, le nombre de coureurs est limité à 1 350 pour l'ensemble des épreuves.

Une équipe inscrite sur l'épreuve *Le Duo Mixte* compte pour deux coureurs. La répartition des dossards entre les différentes courses est donnée sur le site d'inscription en ligne.

Le nombre de participants aux deux défis, *Le Challenge « Double 15 »* et *Le Challenge « 15/30 »*, est compris dans les quotas indiqués ci-dessus et n'est pas limité.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions sans préavis une fois ces limites atteintes. Une information sera alors publiée sur www.lagalopee.fr.

2.1 - Procédure d'inscription

La date d'ouverture des inscriptions pour l'édition 2025 est le **vendredi 13 mars 2026 à 7H13**. Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne pour les épreuves chronométrées (*La Galopée*, *La Galopette*, *Le Duo Mixte*, *La Galopade*, *La Galon nocturne* et *La Galonordique*) ainsi que pour les deux défis, *Le Challenge « Double 15 »* et *Le Challenge « 15/30 »*) à l'adresse www.lagalopee.fr.

La date limite d'enregistrement des inscriptions est le **mardi 2 juin 2026 à minuit**.

Les inscriptions à *La Galopédestre* (randonnée 10 km) s'effectuent en ligne ou sur place :

- ✓ Le samedi 6 juin 2026 de 17h00 à 19h00,
- ✓ Le dimanche 7 juin 2026 à partir de 7h15 jusqu'au départ.

Pour tous renseignements sur la procédure d'inscription, il est possible de joindre l'organisation par téléphone au 06.42.54.91.68 ou par courriel à l'adresse inscription.lagalopee@eape.fr.

2.2 - Licence et Parcours Prévention Santé

En application de la réglementation des manifestations running 2026 adoptée par le Bureau Fédéral de la Fédération Française d'Athlétisme des 5 et 6 décembre 2025, la participation des concurrents aux 5 épreuves de trail (*La Galopée*, *La Galopette*, *Le Duo Mixte*, *La Galopade* et *La Galon nocturne*) et à la marche nordique chronométrée (*La Galonordique*) est subordonnée à la **présentation obligatoire de l'un des documents suivants en cours de validité à la date du samedi 6 juin et du dimanche 7 juin 2026** :

- pour les majeurs et les mineurs, une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA,

! Attention ! : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- pour les majeurs, un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS ») sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code) validé par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr/>,

! Attention ! : pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un an avant la date de l'évènement.

- pour les mineurs, un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé dans le Code du Sport,

! Attention ! : pour que le questionnaire soit recevable, les personnes exerçant l'autorité parentale doivent attester qu'aucune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

- pour les mineurs, une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code.

! Attention ! : cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition.

Les licences étrangères ainsi que toutes les licences autres que celles de la Fédération Française d'Athlétisme ne sont pas acceptées (ceci inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics). **Les étrangers doivent également établir un Parcours Prévention Santé pour leur participation.**

Aucune inscription ne pourra être validée sans l'un de ces documents.

Ces mesures ne concernent pas *La Galopédestre* (randonnée 10 km), randonnée à allure libre sans dossard ni classement.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, le numéro de l'attestation PPS pour la durée du délai de prescription (10 ans).

2.3 - Droits d'inscription

Les droits d'inscription aux différentes épreuves sont les suivants :

Epreuves	Droits d'inscription	
	Non licenciés	Tarif réduit licenciés FFA
<i>La Galopée</i> (trail 30 km)	22 €	20 €
<i>La Galopette</i> (trail 15km)	19 €	17 €
<i>La Galonocturne</i> (trail 15 km)	19 €	17 €
<i>Le Duo mixte</i> (trail en équipe 15 km)	27 €	27 €
<i>La Galonordique</i> (marche nordique chronométrée 15 km)	19 €	17 €
<i>La Galopade</i> (trail 10 km)	14 €	12 €
<i>La Galopédestre</i> (randonnée non chronométrée 10 km)	5 €	5 €
<i>Le Challenge « Double 15 »</i> (<i>La Semi-Nocturne & La Galopette</i>)	29 €	27 €
<i>Le Challenge « 15/30 »</i> (<i>La Semi-Nocturne & La Galopée</i>)	32 €	30 €

En cas de non participation, quelle qu'en soit la cause (absence, dossier incomplet, autres ...), les droits d'inscriptions demeurent acquis à l'organisation.

Les groupes bénéficient d'une inscription gratuite pour dix inscrits (inscriptions effectuées en même temps - 11^{ème} dossard gratuit).

2.4 - Echange de dossards

L'article 313-6-2 du Code Pénal vise à sanctionner de 15 000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. ».

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

Un service de bourse aux dossards est mise en place sur la plateforme d'inscription. Elle permet la revente des dossards pour les inscrits qui seraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves et la recherche de dossards pour les coureurs intéressés par une épreuve déjà complète. La bourse aux dossards sera clôturée le **mardi 2 juin 2026 à minuit**.

Article 3 - Retrait des dossards

Les numéros des dossards sont attribués aux concurrents 48H00 avant la date de l'évènement. Ils sont consultables sur www.lagalopee.fr.

Le retrait des dossards s'effectue au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre :

- Le samedi 6 juin 2025 de 17H00 à 20h45.
- Le dimanche 7 juin 2025 à partir de 7H15

*Le retrait des dossards sera impérativement et sans dérogation clos à 9H30
pour l'ensemble des courses.*

Les dossards contiennent les puces de chronométrage. Les concurrents ne doivent donc en aucune manière les plier, les froisser ou encore en décoller les puces. Le dossard doit être porté de façon bien visible de face à l'aide d'épingles à nourrice en haut sur le vêtement ou d'une ceinture prévue à cet effet.

Article 4 - Parking, vestiaires, douches et consigne

Les différentes possibilités de stationnement dans un rayon de 1 km autour du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre sont indiquées sur un plan accessible sur www.lagalopee.fr. Le covoiturage et les transports en commun sont toutefois vivement recommandés pour éviter l'engorgement des parkings et limiter l'impact environnemental.

Un parking pour les vélos, non surveillé, est aussi mis à disposition des participants à l'entrée du village de l'évènement.

Des vestiaires et des douches chaudes sont accessibles librement pour tous les concurrents au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre, ainsi qu'un stand de massage d'après-course tenu par des étudiants en kinésithérapie.

L'organisation met également une consigne gratuite à la disposition des concurrents au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre pour y déposer des affaires personnelles. Celles-ci doivent être remises dans un sac fermé.

Article 5 - Parcours

Les départs et les arrivées des différentes courses se situent sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

Les parcours détaillés de chacune des courses sont disponibles sur www.lagalopee.fr et sont affichés sur le stand de retrait des dossards.

Les parcours de *La Galopade* (trail 10 km) et de *La Galopédestre* (randonnée 10 km) sont identiques. *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km) et *La Galonordique* (marche nordique chronométrée 15 km) empruntent le même parcours que celui de *La Galopette* (trail 15 km).

Le parcours de *La Galonocturne* (trail 15 km) emprunte le parcours de *La Galopette* en sens inverse
Sur les courtes portions sur route empruntées par les parcours, les participants doivent respecter le Code de la Route ou les indications prioritaires des signaleurs de sécurité.

Les parcours sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au jour de l'évènement en fonction des aléas rencontrés par l'organisateur (conditions météorologiques, délivrances des autorisations, sécurité, etc ...).

Article 6 - Horaires des courses

Les horaires de départ des différentes courses sont les suivants :

Horaires de départ	Courses
Samedi 21h00	<i>La Galonocturne</i> (trail 15 km)
Dimanche 8h30	<i>La Galopée</i> (trail 30 km)
Dimanche 9h20	<i>La Galopade</i> (trail 10 km)
Dimanche 9h20	<i>La Galopédestre</i> (randonnée non chronométrée 10 km)
Dimanche 9h45	<i>La Galopette</i> (trail 15 km)
Dimanche 9h45	<i>Le Duo Mixte</i> (trail en équipe 15km)
Dimanche 9h50	<i>La Galonordique</i> (marche nordique chronométrée 15 km)

Les concurrents doivent se présenter sur la ligne de départ aux horaires de lancement des courses. Passées celles-ci, ils ne pourront plus prendre part aux épreuves.

Les marcheurs doivent se placer sur la ligne de départ derrière les coureurs.

Les participants de *La Galopédestre* (randonnée non chronométrée 10 km) et de *La Galonordique* (marche nordique chronométrée 15 km) bénéficieront d'un échauffement musical sur le terrain de rugby du stade du gymnase du lycée Galilée.

Les horaires de ces échauffements, ainsi que des précisions ou d'éventuelles modifications, seront indiqués sur www.lagalopee.fr ou sur place lors de la remise des dossards et le jour de l'évènement.

Article 7 - Barrières horaires

Pour *La Galonocturne* (trail 15 km) une barrière horaire est instaurée au hameau de Celloville à l'arrêt de bus (aux environs du kilomètre 12) :

Temps de passage de 2H00 maximum

Les coureurs ayant dépassé cette limite ne pourront pas prétendre à être classés et se verront proposer un rapatriement en véhicule pour rejoindre l'arrivée.

Pour *La Galopée* (trail 30 km) une barrière horaire est instaurée au départ du chemin des Sources en bas (aux environs du kilomètre 21) :

Temps de passage de 3H15 maximum

Les coureurs ayant dépassé cette limite ne pourront pas prétendre à être classés et se verront proposer un rapatriement en véhicule pour rejoindre l'arrivée.

Pour *La Galopette* (trail 15 km), *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km) et *La Galonordique* (marche nordique chronométrée 15 km) une barrière horaire est instaurée au départ du chemin des Sources en bas (aux environs du kilomètre 10) :

Temps de passage de 2H00 maximum

Les coureurs ayant dépassé cette limite ne pourront pas prétendre à être classés et se verront proposer un rapatriement en véhicule pour rejoindre l'arrivée.

Les positions des barrières horaires sont indiquées sur les plans des parcours disponibles sur www.lagalopee.fr et affichés sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement.

Article 8 - Ravitaillements & Equipements

8.1 - Ravitaillements

Un poste de ravitaillement intermédiaire est disposé sur le parcours de *La Galopée* (trail 30 km) et les concurrents doivent impérativement disposer d'une réserve d'eau de 0,75 L minimum au départ de la course et d'un ravitaillement personnel sous forme de barres énergétiques, gels énergétiques, gâteaux, etc

Aucun poste de ravitaillement n'est disposé sur le parcours de *La Galonocturne* (trail 15 km), *La Galopette* (trail 15 km), *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km), *La Galonordique* (marche nordique chronométrée 15 km), *La Galopade* (trail 10 km) et *La Galopédestre* (randonnée non chronométrée 10 km). Les épreuves se déroulent en réelle auto-suffisance. Les concurrents doivent impérativement être en possession d'une réserve d'eau personnelle de 0,5 L minimum et d'un ravitaillement personnel sous forme de barres énergétiques, gels énergétiques, gâteaux, etc ...

Un poste de ravitaillement est installé à l'arrivée sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre pour tous les concurrents.

Il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements (interdiction généralisée sur tous les trails). Les concurrents doivent s'équiper en conséquence de leurs besoins.

L'emplacement du poste de ravitaillement intermédiaire de *La Galopée* (trail 30 km) est indiqué sur le plan du parcours de la course disponible sur www.lagalopee.fr et affiché sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement.

8.2 - Equipements

Les concurrents de *La Galonocturne* (trail 15 km) doivent obligatoirement être équipés d'une lumière et porter des vêtements avec au moins un élément réfléchissant sur l'avant et sur l'arrière.

Article 9 - Assistance médicale

Le service médical des épreuves est assuré par les signaleurs, des secouristes et un médecin ainsi qu'un véhicule ambulance agréé. Les secouristes, le médecin et le véhicule ambulance sont positionnés à l'arrivée prêts à intervenir en cas de nécessité.

Chaque concurrent s'engage à porter assistance à toute personne en danger sur le parcours quelque soit son intérêt au classement final et à alerter ou faire alerter les organisateurs qui déclencheront les moyens d'intervention adaptés.

Article 10 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve (signaleurs, organisateurs, bénévoles, etc...) et leur remettre son dossard avant l'arrivée.

Article 11 - Remise des récompenses

La remise des récompenses se déroulera à l'arrivée sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

Sont récompensés :

- Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement scratch pour chacune des courses chronométrées individuelles (*La Galonocturne, La Galopée, La Galopette, La Galopade, La Galonordique*),
- La première femme et le premier homme de chaque catégorie pour chacune des courses chronométrées individuelles (*La Galonocturne, La Galopée, La Galopette, La Galopade, La Galonordique*),
- Les trois premières équipes du classement scratch de la course *Le Duo Mixte*,
- Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement scratch des deux défis *Le Challenge « Double 15 »* et *Le Challenge « 15/30 »*.

Les récompenses sont remises aux concurrents présents lors de la cérémonie.

Article 12 - Esprit du trail et respect de l'Environnement

En application de la réglementation des manifestations running 2026 adoptée par le Bureau Fédéral de la Fédération Française d'Athlétisme des 5 et 6 décembre 2025, tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

Les chiens sont interdits sur l'ensemble des épreuves y compris *La Galopédestre*.

Toute assistance sur le parcours est proscrite.

En cas de manquement à ces obligations, les concurrents s'exposent à une disqualification.

Les signaleurs sont des bénévoles qui œuvrent pour le bon déroulement des épreuves et la sécurité des concurrents. Leur engagement est la garantie de la qualité de l'évènement. Leurs indications et/ou leurs injonctions doivent donc être respectées et appliquées avec le sourire.

Tout concurrent surpris à jeter des détritux dans la nature sera mis hors-course par les organisateurs.

Article 13 - Lutte contre le dopage

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée de chaque course, sur les concurrents désignés par la Fédération Française d'Athlétisme et/ou l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

Article 14 - Contrôles pendant les courses

Les organisateurs pourront effectuer des contrôles durant toute la durée des épreuves afin de s'assurer de la parfaite régularité des conditions de course et du strict respect du présent règlement par les concurrents.

Il est rappelé aux concurrents de *La Galonordique* (marche nordique chronométrée de 15 km) qu'il est interdit de courir ou trotter. L'organisateur se réserve la possibilité d'effectuer des contrôles sur le parcours et de procéder à des disqualifications en cas de non-respect de ce point de règlement.

Les concurrents de *La Galonordique* et de *La Galopédestre* doivent laisser la priorité aux trailers.

Les équipes inscrites sur la course *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km) doivent demeurer ensemble sur tout le parcours. Si les membres de l'équipe passent la ligne d'arrivée ou bien même un point de contrôle séparément, ils encourent une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Article 15 - Annulation des épreuves

En cas de force majeure, d'événements climatiques ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents et/ou des bénévoles concourant à la tenue de l'évènement, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 16 - Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du Sport, l'EAPE a souscrit une assurance de Responsabilité Civile pour l'organisation de l'évènement. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs et des marcheurs.

Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par cette fédération, d'une assurance individuelle accident, sauf s'ils ont renoncé aux garanties lors de la prise de licence.

Il est conseillé aux concurrents ne bénéficiant d'aucune assurance personnelle garantissant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, de souscrire auprès de l'assureur de leur choix une Garantie Individuelle Accident susceptible de couvrir les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation ainsi que le préjudice financier lié à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente sous la forme d'indemnités, ou encore le décès, par le biais du versement d'un capital aux ayant-droits.

Article 17 - Droits à l'image

Tout participant et toute participante autorise expressément les organisateurs de l'évènement *La Galopée* ainsi que leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser son nom, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre des épreuves ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il ou elle apparaît prises à l'occasion de l'édition 2026 de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée sur tous leurs supports de communication interne et externe (sites internet, articles de presse, documents promotionnels et/ou publicitaires, ...) dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 - Traitement des données personnelles

Le traitement des données est effectué par l'EAPE, le prestataire Course Organisation et par l'administrateur du site internet www.onsinscrit.com.

L'EAPE, le prestataire Course Organisation et l'administrateur du site internet www.onsinscrit.com collectent vos données personnelles pour créer des bases permettant :

- la gestion des inscriptions à l'événement *La Galopée* ainsi que la gestion des résultats des épreuves ; ces bases de données existent sous formes informatiques et papiers (archivage des inscriptions et affichage des dossards et des résultats),
- de vous contacter par courriel ou téléphone afin de vous informer des modalités d'organisation,
- de citer votre nom, vos résultats sportifs ou inclure votre photo ou vidéo dans des reportages diffusés sur les sites internet de *La Galopée*, de l'EAPE, de Normandie Course à Pied, de CB 2000 et de Tim Production, sur les pages Facebook ainsi que Instagram de l'EAPE et *La Galopée*, dans la newsletter de l'EAPE ou dans des parutions municipales du Plateau Est,
- de communiquer les résultats de *La Galopée* (trail 30 km) de catégorie 20K, *Le Challenge « Double 15 »* et *Le Challenge « 15/30 »* à l'UTMB pour alimenter votre index UTMB.

Au sein de l'EAPE, vos données personnelles transmises via l'inscription peuvent être utilisées par les salariés, le(s) prestataire(s) des inscriptions en ligne ou les bénévoles dans le cadre de l'organisation de l'événement.

Vos informations personnelles ne sont communiquées à aucun partenaire commercial.

Les bases de données informatiques et papiers établies pour chaque événement sont conservées par les organisateurs de *La Galopée* pendant 10 ans maximum.

Les traitements listés ci-dessus reposent sur l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement Européen 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez de plusieurs droits pour la gestion de vos données.

1. Le droit d'accès

Vous avez le droit de demander à l'EAPE d'obtenir la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées par l'EAPE. Si elles le sont, vous pouvez en demander la copie.

2. Le droit de rectification

Le droit de demander à l'EAPE la modification de vos informations inexactes dans ses bases de données.

3. Le droit à l'effacement

Le droit de demander à l'EAPE la suppression des informations contenues dans ses bases de données.

4. Le droit d'opposition

Le droit de demander à l'EAPE de ne plus traiter vos données.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits auprès l'EAPE par courriel en envoyant votre requête à l'adresse suivante :

lagalopee@eape.fr

En cas de désaccord persistant concernant le traitement de vos données personnelles, vous avez la faculté de saisir la CNIL par courrier à l'adresse suivante :

3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Article 19 - Acceptation et conditions générales

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.